Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 026-212600969-20261118-D61_2026-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT DE LA DROME**
**COMMUNE DE CLERIEUX**

Date de convocation et d'affichage : 10/11/2026

Publié le : /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL N° 61/2026**

## Objet : ZA Les Fabriques – Parcelle C410- Acquisition auprès d'EPORA du bâtiment industriel et artisanal

**L'an deux mil vingt-six le dix-huit novembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.**

**Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- - COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- GONCALVES David- ROBIN Christelle -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie- COMBRISSON Jean-Luc -BABILLON Agnès- MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen**

**Excusés : LE GAC Mathieu -VAN DE VELDE Jean-Pierre- PAYEN Pascal -CHARRIER Jonathan -FOUYAT Camille**
**Procurations : LE GAC Mathieu à CHAMPELET Anthony-VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle-PAYEN Pascal à WOZNIAK Jean-Marie- CHARRIER Jonathan à ROBIN Christelle-FOUYAT Camille à PROTEAU Cécile**

**Christelle ROBIN a été élue secrétaire de séance.**

Par une convention d'études et de veille foncière n°26E064 devenue convention de veille et stratégie foncière n°26E080 signée le 23/09/2021, la commune de CLERIEUX a chargé EPORA de procéder à l'acquisition amiable d'un bâtiment industriel et artisanal situé dans la zone d'activités des Fabriques (parcelle C410), en vue d'un projet de création d'un nouveau quartier d'habitat. Le bien considéré est un bâtiment industriel et artisanal avec terrain attenant figurant au cadastre parcelle C 410 Les Fabriques pour une superficie de 00 ha 19 a 60 ca.
Considérant que la réalisation de ce projet dépendait principalement d'une tierce acquisition qui n'a pas pu aboutir, la commune a été dans l'obligation d'abandonner ce projet.
Conformément à la convention n°26E080, la Commune de CLERIEUX s'était engagée à racheter les biens maîtrisés par l'EPORA à l'issue de la durée de portage. Celle-ci s'achevant au 31/12/2026, EPORA propose un prix de vente correspondant au prix de revient, soit le prix d'achat complété des frais de notaires et des frais de gestion engagés pendant la durée du portage, ainsi un total de **173 126,53 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE d'acquérir à EPORA le bien susvisé au prix de revient, soit 173 126,53 € HT, en vue d'un projet de logements sociaux,
PORTE les frais notariés à la charge de la Commune,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour la bonne exécution de ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**
**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 20 novembre 2026**

**Le Maire**

**Jean-Marie WOZNIAK**

MAIRIE DE CLERIEUX 26 (Drôme)

**Le secrétaire de séance**

**Christelle ROBIN**

ROBIN